

## Communiqué de presse

### Conditions de travail et politique salariale de l'Hôpital du Valais : convention signée avec les médecins-assistants et chefs de clinique

**Sion, le 29 avril 2015 – L'Hôpital du Valais et l'ASMAVal (Association Suisse des Médecins Assistants et Chefs de Clinique) ont signé, le 28 avril 2015, une nouvelle convention fixant les conditions de travail et de formation des médecins-assistants, chefs de cliniques adjoints et chefs de cliniques avec FMH.**

La convention nouvellement signée remplace celle signée en 2011. Elle a permis d'intégrer des modifications concernant le cadre légal et les éléments salariaux négociés en 2013.

Le calcul de la rémunération initiale du médecin considère le nombre d'années de pratique médicale vérifiée en Suisse ou à l'étranger ainsi que l'activité médicale déployée en service militaire obligatoire en Suisse.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le médecin assistant, travaillant de nuit, bénéficie de CHF 6.50 d'indemnité par heure effectuée.

En outre, la convention prévoit de prolonger le contrat de travail de la médecin assistante enceinte, dans le cas où le terme prévisible de sa grossesse intervient avant la fin de la période contractuelle.

Même si la durée hebdomadaire du temps de travail reste fixée à 50 heures, l'Hôpital du Valais a entendu les préoccupations des médecins en convenant avec l'ASMAVal d'introduire un suivi systématique des planifications. L'Hôpital du Valais souligne que cette durée de travail intègre à la fois des périodes de formation théorique et de formation pratique.

Par ailleurs, l'Hôpital du Valais poursuit sa collaboration avec la Croix Rouge du Canton du Valais et de Vaud pour la garde d'enfants malades et/ou accidentés à raison de 30 heures de garde par enfant et par an en faveur de l'ensemble de son personnel.

L'Hôpital du Valais et l'ASMAVal conviennent de tout entreprendre pour que l'environnement de travail des médecins assistants et chefs de clinique soit attractif dans le but de favoriser une prise en charge performante et de qualité de la population valaisanne.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à:  
**Nathalie Schwery, directrice des ressources humaines, 027 603 67 00,**  
[nathalie.schwery@hopitalvs.ch](mailto:nathalie.schwery@hopitalvs.ch)